



CONSULTATION ECRITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2024

Point N° 1.1 de l'ordre du jour

APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DU MARCHÉ DE MANDAT DE GESTION DE BIENS BÂTIS POUR LE COMPTE DE L'EPF D'OCCITANIE DE LA COPROPRIÉTÉ « LE PORTAL » SITUÉE AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY A NIMES (NPNRU)

Délibération C 2024-59

Vu le code de la commande publique

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 modifié portant création de l'Établissement public foncier d'Occitanie, notamment ses articles 9 et 10 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), notamment son article 187 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 10 mars 2022, publié au JORF du 13 mars 2022, portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

Vu l'arrêté du préfet de Région en date du 15 janvier 2024 portant composition du conseil d'administration de l'EPF d'Occitanie ;

Vu le règlement intérieur de l'établissement ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPF d'Occitanie n° C 2021-196 du 6 octobre 2021 portant élection à la présidence du conseil d'administration de l'EPF d'Occitanie ;

Vu la délibération n° C 2024-011 du 29 février 2024 portant définition des seuils de compétence de l'ordonnateur en application du décret GBCP ;

Vu la saisine des membres du conseil d'administration en date du 10 avril 2024 sur le projet d'engagement du marché susvisé ;

Vu les réponses des membres du conseil d'administration reçues à la date du 29 avril 2024 ;

Vu le rapport de présentation de la directrice générale,

Sur proposition de sa présidente,

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier,

Approuve l'engagement du marché de mandat de gestion de biens bâtis pour le compte de l'EPF d'Occitanie, de la copropriété « Le Portal » située Avenue de Lattre de Tassigny à Nîmes (NPNRU).

La présidente du conseil d'administration


Claire Lapeyronie

Signé le 29 avril 2024

